

Vers une globalisation de la coopération économique

Autor(en): **Dunkel, Arthur**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft 66

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-847953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

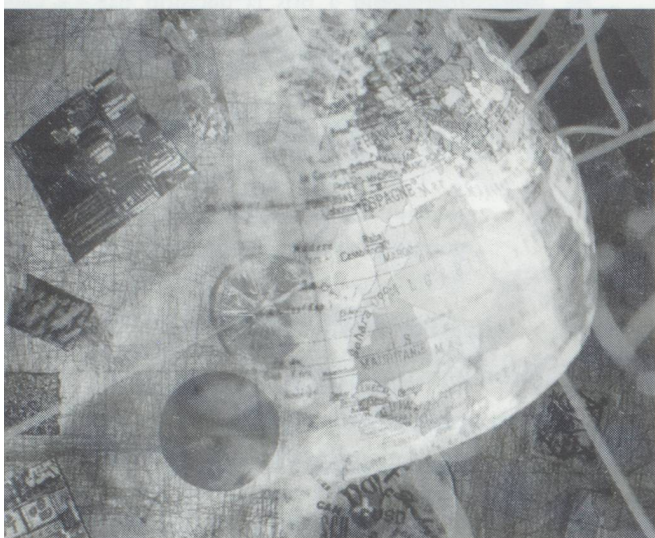
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vers une globalisation de la

Le 15 avril dernier, plus de cent ministres ont signé à Marrakech l'acte final de l'Uruguay Round, ouvrant ainsi la voie à l'établissement, dès le 1^{er} janvier 1995, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).



PAR ARTHUR DUNKEL

Ancien directeur général de l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT)

UN PAR UN, les ministres des pays participants ont signé, dans la Salle Royale du Palais des Congrès, 28 accords auxquels étaient annexées 26.000 pages reproduisant les engagements pris au titre des tarifs douaniers et des services. Les économistes du GATT estiment que ces accords susciteront un accroissement de 775 milliards de dollars pour les exportations mondiales et contribueront ainsi à une augmentation annuelle des revenus de quelque 235 milliards. Ces chiffres sont, cela va de soi, des estimations. Leur intérêt réside essentiellement dans l'indication de tendance qu'ils expriment. En effet, tous les spécialistes s'accordent pour considérer que les perspectives, quant à l'évolution future des échanges internationaux, se sont très sensiblement améliorées grâce au succès des négocia-

tiations de l'Uruguay Round. Ce succès permet de juger de l'avenir du commerce international en toute connaissance de cause, puisque les niveaux de libéralisation des échanges de biens et de services pour les années à venir ont été déterminés de façon contractuelle. Il en est de même pour les règles qui encadreront à l'avenir le jeu de la concurrence. Celles-ci ont été précisées pour le commerce de biens et étendues aux nouveaux domaines tels que ceux des services, de la propriété intellectuelle et des investissements liés au commerce. Il reste cependant une étape importante à franchir pour que les perspectives offertes par l'Uruguay Round puissent être pleinement réalisées : celle de la ratification. Les procédures à suivre en la matière varient de pays à pays. Elles ont cependant ceci de commun qu'elles exigent de tous les milieux économiques et politiques qui ont soutenu le processus de négociation jusqu'à sa conclusion qu'ils continuent de s'engager pleinement en faveur de la cause à laquelle ils ont voué les efforts que l'on sait.

UN TOURNANT POUR LE COMMERCE MONDIAL

Pour ce faire, il conviendra de rester persuasif quant aux gains globaux à retirer de la négociation et convaincant quant à l'équilibre atteint dans les dossiers les plus difficiles tels que ceux de l'agriculture. Il s'agira enfin d'inscrire les résultats de cette négociation dans le contexte général auquel ils appartiennent : celui de l'économie globale. En effet, si cette négociation s'inscrit dans la lignée de celles qui ont marqué l'histoire du GATT depuis la fin du dernier conflit mondial, sa particularité, son origina-

lité, est d'avoir été conclue alors même que la carte géopolitique mondiale est soumise à de profondes mutations. L'Uruguay Round et l'Organisation Mondiale du Commerce, dont la création a été décidée, peuvent se prévaloir d'avoir acquis un caractère universel. Il s'agit là d'un tournant dans l'histoire du système commercial international. Les sept rounds qui ont précédé celui de l'Uruguay avait été le fait des seuls pays qui appartenaient alors à ce qu'on appelle le "monde libre". La chute du mur de Berlin, la fin de la guerre froide, l'abandon par un grand nombre de pays en voie de développement de politiques autocentrées, ont pour conséquence de transformer le domaine d'application du système commercial multilatéral qui devient pratiquement planétaire : un marché mondial, un système pour le régir.

UNE VISION PREND FORME

Ainsi se concrétise, avec néanmoins plus de 45 ans de retard, le rêve des fondateurs du GATT dont la création - faut-il le rappeler - résulte de la mise en oeuvre à titre provisoire d'un des éléments de la Charte de la Havane, qui aurait dû en 1948 déjà déboucher sur l'établissement d'une Organisation mondiale du commerce. Ce rêve, il convient de le garder constamment à l'esprit lorsque l'on traite de problèmes du commerce international. Si à la fin du dernier conflit mondial un certain nombre de visionnaires, au nombre desquels figuraient Keynes et le secrétaire d'Etat Cordell Hull, ont fait valoir la nécessité d'une organisation multilatérale du commerce, cela tenait certes à l'intérêt qu'ils portaient aux questions économiques, mais peut-être plus en-

coopération économique

core à leur souci d'en faire un des instruments du système de sécurité collective au centre duquel figurait l'ONU. Ils estimaient, en effet, que les tensions de caractère financier et monétaire ainsi que les conflits d'intérêts commerciaux qui s'étaient développés dans l'entre-deux-guerres avaient incontestablement contribué à détériorer le climat général des relations internationales et constituaient par conséquent l'une des causes de l'éclatement de la Seconde guerre mondiale. Ils en avaient donc conclu la mise sur pied d'un système commercial multilatéral permettant de réduire et de contrôler les conflits, et d'éviter que ceux-ci ne débordent sur d'autres domaines des relations internationales. Pour eux, la création d'une Organisation Internationale du Commerce, de caractère universel, fondée sur la clause de la nation la plus favorisée, devait donc être un gage de paix.

GLISSEMENT DES PRIORITÉS

En ce qui concerne la substance même des résultats de l'Uruguay Round, on n'insistera jamais assez sur le fait que le commerce extérieur de biens et de services est devenu l'une des grandes, si ce n'est la principale, sources de croissance économique et de création d'emplois. La preuve en est qu'au cours des trois dernières années, où la croissance de l'économie mondiale est restée malheureusement relativement faible, l'augmentation des échanges a constamment été supérieure à celle de la production. Qui plus est, sans la demande interne et externe extrêmement vive résultant des forts taux de croissance économique enregistrés en Asie du Sud Est et dans certains pays d'Amérique la-

tine et sans la reprise aux Etats-Unis, il y a fort à parier que les économies européennes, y compris celle de la Suisse, se seraient trouvées au cours des dernières années dans une situation plus difficile encore que celle qu'elles ont connue. En fait, la croissance globale ne repose donc plus seulement sur les trois pôles traditionnels - les USA, le Japon et l'Europe. Elle s'appuie dorénavant sur plusieurs pôles, dont deux sont parfaitement identifiables, l'Asie du Sud et l'Amérique latine, alors que d'autres sont en train d'émerger tels que la Chine et, vraisemblablement avec un faible décalage, l'Inde et peut-être d'autres encore. Vu sous cet angle, on peut considérer que les accords de l'Uruguay Round vont faciliter dans une large mesure le fonctionnement du système des vases communicants - si l'on peut dire - entre ces différents pôles et d'autres. Et cela aussi bien en limant les barrières tarifaires et non tarifaires à l'échange, qu'en perfectionnant les règles du jeu de la concurrence. La globalisation de l'économie mondiale s'en trouvera facilitée, une globalisation qui est de plus en plus effective au niveau de la réalité des marchés et qui trouve de la sorte sa contrepartie au niveau du système de règles et principes adoptés par les gouvernements pour régir l'échange international.

ENTITÉS RÉGIONALES

D'aucuns prétendent, il est vrai, que le caractère multilatéral et universel du système commercial, tel qu'il ressort renforcé à la suite des accords de l'Uruguay Round, est condamné à être battu en brèche par l'émergence et le développement de "blocs" régionaux, pour répondre à une ex-

pression chère aux médias. Il convient, à cet égard aussi, de remettre l'église au milieu du village. Il est certes incontestable que les gouvernements et les opérateurs économiques portent un intérêt constamment renouvelé au développement d'entités régionales. L'entrée en vigueur de l'Union Européenne et de son marché unique, la ratification de l'association nord-américaine de libre échange, les progrès faits dans la mise en place de MERCOSUR entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, le renforcement de l'ASEAN, en sont, parmi d'autres exemples, la preuve. Mais il faut aussi rappeler que le GATT (la future OMC) offre une place à de telles entités dans le contexte du système commercial multilatéral; il définit les conditions à observer pour éviter que les accords conclus ne prennent un caractère restrictif vis-à-vis des pays tiers et introduit d'importants éléments de flexibilité lorsqu'une telle coopération est envisagée entre les pays en développement. C'est dire que les fondateurs du GATT - de même que les signataires de l'OMC - n'ont en aucune occasion considéré que la coopération économique régionale et la coopération multilatérale constituaient les deux branches d'une alternative. Bien au contraire, le concept de base est qu'il y a complémentarité. La preuve en est qu'il n'existe pas d'accord de coopération régionale qui ait réussi lorsque les pays qui souhaitaient en conclure un et le mettre en oeuvre n'étaient pas prêts à appliquer simultanément des politiques économiques et commerciales globalement ouvertes. Et c'est bien parce que des réformes dans ce sens ont été entreprises par les membres de

MERCOSUR que cet accord régional a de bonnes chances de devenir une réalité. De même, on peut douter que le Mexique eût pu négocier un accord de libre échange avec ses deux partenaires nord-américains, s'il n'avait au préalable adhéré au GATT, ce qui implique que sa politique commerciale s'est inspirée de ses règles et principes.

Mais ce qui mérite également d'être relevé lorsqu'on évoque l'avenir des échanges internationaux à la lumière des résultats de l'Uruguay Round, c'est qu'au moment même où des marchés nationaux cherchent à s'intégrer, d'autres sont en pleine désintégration. C'est le cas de l'ancien marché unifié de l'ex-Union Soviétique, c'est le cas du marché tchécoslovaque et, vous le savez, dans des circonstances particulièrement dramatiques, de la Yougoslavie. Il vaut la peine donc de se demander aussi ce que signifie le succès de l'Uruguay Round face à de telles situations. Répondre à cette question, c'est évoquer le fait que, dans le cas de L'URSS et de la Tchécoslovaquie, un échec de l'Uruguay Round et l'affaiblissement qui en serait résulté pour le système commercial bilatéral, aurait privé les nouvelles républiques de l'ex-Union Soviétique, de même que les Tchèques et les Slovaques, d'une structure d'accueil leur permettant de s'intégrer à l'économie mondiale, au fonctionnement de laquelle ils ne participaient que d'une manière marginale.

LIENS MULTIPLES

Evoquer l'avenir des échanges internationaux à la lumière des résultats de l'Uruguay Round, c'est aussi célébrer la naissance d'une nouvelle institution, l'Organisation Mondiale du Commerce. Le niveau de responsabilité fortement élargi qui sera le sien par rapport au GATT la placera en quelque sorte sur un pied d'égalité – en matière de commerce – avec les deux institutions de Bretton Woods en charge de la coopération monétaire, le F.M.I. – et de l'aide financière : la Banque Mondiale. Le GATT et le F.M.I. ont de tout temps été liés ins-

titutionnellement, notamment pour ce qui a trait à l'usage de restrictions commerciales en cas de difficultés de balance de paiement. Cependant, la nécessité d'approfondir la coopération entre ces deux institutions, d'exploiter les synergies, s'est avérée de plus en plus présente. Il en est de même de la relation entre aide et commerce, c'est-à-dire des complémentarités qui devraient se développer entre les objectifs de la politique commerciale et les actions de la Banque Mondiale – notamment l'affectation des ressources qu'elle met à la disposition des pays en développement et des pays en transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché. C'est pourquoi il faut saluer les propositions présentées récemment par le nouveau directeur général du GATT, M. Peter Sutherland, qui visent à relancer l'examen de mécanismes permettant de renforcer et de développer la coopération entre la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire et la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce, c'est à dire mieux harmoniser les politiques commerciales, monétaires et d'aides financières.

Trop souvent jusqu'ici, ce qui se faisait de la main gauche n'était pas synchronisé avec l'action de la main droite. Combien de fois les agents de l'économie ne se sont-ils pas plaints des effets négatifs des fluctuations monétaires sur leur position concurrentielle et même sur l'établissement de leurs comptes annuels. C'est bien la preuve que le lien commerce/monnaie n'est pas seulement une question académique.

LE GATT ET LA SUISSE

Vu les considérations qui précèdent, la Suisse ne saurait que se réjouir du résultat positif de l'Uruguay Round, qui institue au niveau commercial un système de droit d'application universelle, alors même que la chute du mur de Berlin vient de mettre un terme à la division du monde en deux camps. Sur le plan économique, l'Uruguay Round apporte à la Suisse une ouverture accrue des marchés mondiaux au niveau des échanges de biens et de services et

une protection accrue dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces perspectives réjouissantes en elles-mêmes se traduiront cependant en avantages concrets, au niveau de l'activité économique et de la création d'emplois, qu'au prix d'une amélioration constante des prestations offertes par notre économie dans ces secteurs. Il est au niveau de l'économie suisse un nombre important de secteurs qui ont dû de tout temps se battre sur les marchés mondiaux car le marché suisse, vu ses dimensions restreintes, ne leur offrait pas des possibilités suffisantes pour s'épanouir et se développer : horlogerie, machines-outils, produits pharmaceutiques, services financiers, assurances, en sont les exemples. Mais il est aussi des secteurs de notre économie qui ont, par la force des circonstances, vécu essentiellement en fonction de notre marché national, alors que dans certains pays ils auraient parfaitement pu essayer eux aussi de se lancer dans la grande aventure de l'exportation. Ces secteurs risquent, faute d'avoir été soumis au vent de la concurrence, d'être moins bien préparés face aux décisions d'ouverture prises au titre de l'Uruguay Round. Il s'agit souvent de secteurs que notre législation cartellulaire et que nos traditions ont protégés. Pour avoir été en contact constant avec leurs représentants, je suis cependant convaincu que ces secteurs seront capables de réagir positivement aux nouveaux défis devant lesquels l'Uruguay Round les place. Pour ces secteurs comme pour ceux qui exercent d'ores et déjà leurs activités essentiellement sur les marchés mondiaux, il est cependant une exigence à laquelle la Suisse dans son ensemble ne saurait échapper : celle d'assurer à tous les niveaux des conditions cadres permettant aux opérateurs économiques de faire valoir leur capacité concurrentielle intrinsèque. Il y va de l'avenir de notre économie et de sa capacité de tirer le meilleur parti de l'ère nouvelle dans laquelle nous sommes entrés au plan de la coopération économique multilatérale. ▀

Extrait de : Bulletin du Crédit Suisse. N°7-8/94